



# COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 FEVRIER 2014

L'an deux mille quatorze, le vingt-sept février, le Conseil Communautaire s'est réuni, après convocation légale faite le vingt février, sous la présidence de Monsieur Jean PICART.

### Etaient présents :

M. ALEXANDRE Christian, M. BAZIN Alain, Mme BEAUCHET Anne Marie représenté par M. ANDRIN Rémy, Mme BERTRAND Chantal, M. BRIZION Daniel, M. COLIN Jean Paul, M. COLLIN Cyrille, Mme DEJARDIN Chantal, Mme DOBIN Bernadette, Mme DOURSTER Lucie, Mme ERARD Josiane, M. FALQUE Martial, M. FASSE Michel représenté par M. BOUDOT Camille, M. FLOUR Marcel, M. FRANIATTE Jean Paul, M. GARDIEN Gilles, M. GEORGES Claude, M. GERARDIN Robert, M. GERARDY Philippe, Mme HUMBERT Jocelyne, M. LAHAYE Philippe, M. LAMINETTE Laurent, Mme LEPEZEL Christelle, M. LETURC Michel, M. LIETZ Alain, M. LOUPPE Alain, M. MACEL Alain représenté par M. CHALONS Michel, M. MINARIE Thierry, M. MORICEAU Jean Marc représenté par Mme FRIZON Marie Odile, Mme MOUTAUX Raymonde, M. MUTELET Jean, M. NAHANT Gérard, M. PERIQUET Jean Louis, M. PICARD Marcel, M. PICART Jean, M. PIERSON Jean Paul, M. ROBERT Bernard, Mme TETU Christiane, Mme VARE Nicole, M. WEBER Gérard, M. ZENON Michel.

NOMBRE DE MEMBRES
En exercice : 63
Présents : 41
Excusés : 22

### Etai(ent) excusé(s) :

Mme ANDRE Annie, M. BLAISE Philippe, M. BONNE Robert, M. CHRISTOPHE Gérard, M. DELAHAYE Norbert, Mme FLAMINI Françoise, Mme FRANCOIS Maryse, M. GAMBETTE Marc, M. HUMBERT Jean, Mme LAMOR Elisabeth, Mme LAMPAERT Isabelle, M. LENELLE Antoine, Mme LEPEZEL Florence, M. LILIEEN Christian, M. NIZETTE Jean Claude, M. PETTAZZONI Dominique, M. SCHIPPER Willem, M. TALARICO Jean, M. TEIXEIRA José, M. THOMAS Pierre, M. VALENTIN André, M. VEBER Cyril.

A été nommée comme secrétaire de séance : La Vice-Présidente, Raymonde MOUTAUX

## 20h00 : le Président ouvre la séance.

### PREMIERE PARTIE : ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2014

#### I – BUDGET GENERAL 2014

Le Président et les vice-présidents présentent aux délégués communautaires les orientations budgétaires générales proposées puis les projets par compétence.

#### I. 1 – ORIENTATIONS GENERALES

*N.B. : La Commission Finances s'est réunie lundi 17 février 2014 pour se positionner sur les éléments suivants.*

##### 1) RESULTATS DE CLOTURE AU 31.12.2013

	Balance Générale 2013 – Budget général		
	Section Fonctionnement	Section Investissement	Total des sections
Dépenses	2 878 881.14	1 859 406.85	4 738 287.99
Recettes	3 603 696.46	1 859 270.35	5 462 966.81
<b>Résultat 2013</b>	<b>724 815.32</b>	<b>- 136.50</b>	<b>724 678.82</b>
Report résultat 2012	259 705.83	-101 999.98	157 705.85
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>984 521.15</b>	<b>-102 136.48</b>	<b>882 384.67</b>

##### 2) COMPTE ADMINISTRATIF - AFFECTATION DU RESULTAT 2013

Le résultat avant reste à réaliser en **investissement** est de – 136.50 €, les Restes à réaliser sont de - 177 000.00 €. Le déficit d'investissement après RAR est alors de – 279 136.48 €

L'excédent de **fonctionnement** de 2013 s'élève à **882 384.67 €**.



Par anticipation, il est donc proposé d'inscrire la somme de 500 000,00 € aux comptes 021 (dépenses de fonctionnement) et 023 (recettes d'investissement).

**Proposition :**

Inscrire **500 000,00 € en recettes d'investissement (compte 023) et  
500 000,00 € en dépenses de fonctionnement (compte 021).**

**2) ETAT DE LA DETTE 2014**

Le budget général présente un capital début de période de 1 960 763.97 €. Soit une dette par habitant de 240 € pour une population insee de 8165 en 2013. Aucun emprunt n'a été réalisé en 2013. La capacité d'autofinancement de la collectivité a subi une érosion de 12% en diminuant de 999 108.89 en 2012 à 880 978.09 en 2013. Ce qui rend le ratio de désendettement à **2.22 années pour le budget général contre 2.14 en 2013**

**Capacité de désendettement = encours de la dette (1 960 763.97) / épargne brute (880 978.09)**

**Toutefois, il convient dans les conditions actuelles de prendre en considération tous les budgets de la collectivité.**

Dans le cas d'une consolidation de la dette tous budgets confondus, ce ratio s'élève à 3 900 633.96 / 880 978.09 = **4.42 ans** contre 4.38 en 2013. **La zone Dangereuse pour une collectivité commence autour de 11-12 années**

**Le recours à un emprunt de 200 000 € en 2014 ramènerait se ratio à 4.65**

**SYNTHESE ET CONSOLIDATION DES RESULTATS**

Résultats consolidés 2013

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	GLOBAL
Budget Général	984 521,15	- 102 136,48	882 384,67
OM	31 066,03	30 212,05	61 278,08
BAT 2	- 53 291,58	- 45 016,97	- 98 308,55
BAT 3	81 313,21	- 254 557,06	- 173 243,85
ZAE		- 199 696,08	- 199 696,08
ZACS	- 350 583,31	- 220 949,11	- 571 532,42

- 99 118,15

Le résultat consolidé des budgets de la codecom révèle un déficit global de **99 118.15 €** en 2013.

En 2011, le déficit était de **145 798.63 €**. Il avait donc été décidé de réduire les dépenses au maximum et de reporter certains projets afin garder une gestion financière saine de la collectivité.

Ainsi, en 2012, ce résultat consolidé présentait un excédent de **86 188.60 €**.

L'objectif pour 2014 serait de réduire ce déficit en n'exécutant que les dépenses prioritaires.

**2 – Présentation des projets par compétence**

## Scolaire / périscolaire

### I - FONCTIONNEMENT

#### 1. Dotations aux Ecoles 2014

##### Proposition :

Pour 2014, maintenir le montant des dotations accordées aux écoles soit :

**50 € par élève pour les écoles maternelles**

**79 € par élève pour les écoles primaires**

Ecole Maternelle de Foameix : 62 élèves à 50 €	3 100 €
Ecole maternelle d'Etain : 148 élèves à 50 €	7 400 €
Groupe scolaire de Buzy : 65 élèves de maternelle à 50 €	3 250 €
76 élèves de primaire à 79 €	6 004 €
Groupe scolaire de Eix : 73 élèves de maternelle à 50 €	3 650 €
75 élèves de primaire à 79 €	5 925 €
Ecole élémentaire Etain : 323 élèves à 79 €	<u>25 517 €</u>
Montant total	54 846 € contre 60 140 € en 2013

(baisse d'enfants scolarisés)

#### 2. Autres subventions 2013

##### Proposition :

Pour 2014, maintenir les subventions versées en 2013 soit : **RASED : 1 525,00 €**

### II - INVESTISSEMENT

N.B. : Dans le Budget Général de la CODECOM, les projets d'investissement sont inscrits sous la forme d'opérations numérotées.

#### Opération 50 et 60: rénovation salle de classe et équipement scolaire

Ecole de Buzy			
<b>parking/vestiaire Foo</b>	Ecrasement ligne électrique (5000,00 euros (moitié Buzy et Codecom))	2 250,00	fonctionnement
<b>Restauration</b>	2 tables primaire et 8 chaises	700,00	
	1 table maternelle et 6 chaises	500,00	
	<b>TOTAL</b>	<b>3 450,00</b>	

Ecole Elémentaire ETAIN			
<b>Classe mr Vitrano</b>	Stores roulants classe mr Vitrano coté couloir	1 200,00	1 200,00
<b>Diverses salles</b>	40 Tringles diverses salle à changer avec pose	3 800,00	3 800,00
<b>Salle annexe accueil</b>	Porte Manteaux ( 50)	505,00	
	peinture:vernis, fibre verre	6 700,00	
	Fxplafond/laine roche	7 200,00	
	Depose/repose radiateur (11)	1 200,00	
	Suppression cloison	1 100,00	
	Placard fermeture à clefs qui servira à la crèche/Ram/Codecom	5 100,00	
	Triply	5 300,00	
	Carrelage (sous réserve de l'état du béton	14 700,00	
	Store roulants et film	3 224,00	
	Dépose repose luminaires	200,00	45 229,00
<b>Nelle salle informatique</b>	fibre, peinture,vernis	4 000,00	
	store et film	2 400,00	
	trypli	3 100,00	
	Fxplafond/laine de roche	5 600,00	
	dépose repose luminaires	200,00	
	mise aux normes électriques	2 900,00	
	dépose repose radiateurs	410,00	18 610,00
<b>Trottoir arrière Gymnase</b>	Abri parents reliqua 2013	6 000,00	6 000,00
<b>2 classes</b>	Fibre de verre,Peinture, vernis,	7 400,00	
<b>Gambette/Pierron</b>	depose repose radiateurs,	612,00	
	trypli	5 600,00	13 612,00
<b>RASED</b>	Peinture et fibre escalier 1er étage	2 200,00	
<b>Mme Duchêne</b>	peinture escalier 2ième étage	2 800,00	
<b>demandé par Codecom</b>	peinture pièce mansardée	1 900,00	6 900,00
<b>RASED suite demande</b>	Placard grande salle	2 700,00	
<b>crèche</b>	1 Placard bureau 2	2 500,00	
	Travaux électriques/internet/réseaux	500,00	
	Verrou porte (3)	325,00	
	2 tables et repose pied	300,00	
	une imprimante	150,00	6 475,00
			101 826,00

Ecole de Eix		
	<b>Bac à sable</b>	
	<b>prévu par les technicien au printemps</b>	
	<b>Vélos trottinettes (1010,00)</b>	<b>505,00</b>
	<b>Panneaux lièges</b>	<b>1 000,00</b>
	<b>3 chaises</b>	<b>200,00</b>
	<b>Téléphone 8ième classe</b>	<b>520,00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>2 225,00</b>

Des travaux d'accessibilité dans les écoles sont prévus à hauteur de 40 980 € et répartis comme suit :

Petit prince	3 300
Ecole primaire etain	27 430
Ecole maternelle foameix	3 700
Groupe scolaire eix	3 450
Groupe scolaire buzzy	3 100

## Vie associative / Vie Locale / Communication

### I – VIE ASSOCIATIVE / VIE LOCALE

I- Travaux réalisables dans divers lieux d'accueil des associations :

#### **Opération 38 : Bâtiments intercommunaux**

<b>RAM</b>		
	Placard fermeture à clefs ds la salle du RAM	<b>2 000,00</b>
	Porte séparation pour WC près du bureau de Mme Kemener	<b>350,00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>2 350,00</b>
<b>ACCESSIBILITE</b>		
	Centre social, Crèche, bureaux codecom,	<b>4 600,00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>4 600,00</b>

#### **Opération 40 : Gymnase**

Des travaux d'accessibilité sont prévus à hauteur de 5 800 €

Suite aux dégradations récurrentes et vols au sein du gymnase, il est proposé l'installation d'une caméra de surveillance côté vestiaires pour la somme de 3 000 €

#### **Subventions de fonctionnement versées aux autres personnes de droit privé**

<b>RASED</b>	ubvention annuelle	- €	1 525,00 €	3 050,00 €	1 525,00 €	versement de la subvention 2012 en fév 2013
<b>LUDOBUS</b>	ubvention annuelle	1 529,00 €	1 512,00 €	1 512,50 €	- €	Fin du ludobus
<b>FOURNISSEURS DIVERS</b>	façades privées	9 678,13 €	9 150,00 €	11 520,14 €	20 000,00 €	participation CG de 50% soit 4575€
<b>FOURNISSEURS DIVERS</b>	ades professionnelles		2 800,00 €	580,00 €		idem
<b>SPANC</b>					270 000,00 €	
<b>TOTAL</b>		11 207,13 €	14 987,00 €	16 662,64 €	291 525,00 €	

#### **Subventions de fonctionnement versées aux associations intercommunales**

ASSOCIATIONS A CARACTERE SOCIAL						
ADMR	Fonctionnement	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	
ILCG	Portage repas	4 788,00 €	8 800,00 €	8 800,00 €	6 363,00 €	
ACSI	EDF GDF EAU	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €	(sur justificatif)
	Secrétaire	6 000,00 €	6 000,00 €	6 000,00 €	6 000,00 €	(forfait sur justificatif)
Mission Locale	1 euro / hbt	8 045,00 €	8 045,00 €	8 045,00 €	8 246,00 €	8246 habitants
CIDFF de la Meuse	0,25 euros /hbt	2 011,00 €	2 012,00 €	2 012,00 €	2 061,50 €	8246 habitants
ASSOCIATIONS A CARACTERE CULTUREL						
Cemdo	Fonctionnement	13 400,00 €	62 241,00 €	52 600,00 €	53 400,00 €	Directeur 41600 + secrétaire 11800 pour 2014 fonctionnement
	Secrétaire	52 600,00 €		7 400,00 €	12 150,00 €	
(Locaux et charge d'entretien codecom)			900,00 €	900,00 €	2 000,00 €	Projet DJ 2013 /projets 2014
		800,00 €				Ecoles
		441,00 €	441,00 €	2 241,00 €	2 450,00 €	21h intervention ecole Eix
		441,00 €	441,00 €			21h intervention ecole Buzy
Harmonie	Fonctionnement	5 300,00 €	5 500,00 €	5 500,00 €	7 500,00 €	Prorata élèves
	cheforchestre + instructeurs Chauffage électricité				2 000,00 €	exceptionnel = clairons Payés directement Codecom
Village Cultures et Traditions	Les poupées d'or	11 400,00 €	11 400,00 €	11 400,00 €	12 000,00 €	Exceptionnelle - 60ème anniversaire compteur EDF Abattoir-
	EDF	143,00 €	140,00 €	140,00 €	143,00 €	
AIDW "Echos de la Woëlle"	Fonctionnement	800,00 €	800,00 €	800,00 €	800,00 €	publicités gratuites CC et CCT
Souvenir Français	Fonctionnement	500,00 €	650,00 €	650,00 €	650,00 €	
ASSOCIATIONS DU SECTEUR ENFANCE ET JEUNESSE						
Mon village, Mon école	Fonctionnement	700,00 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €	(sur justificatif - action cirque)
	Activités	- €	500,00 €	- €	500,00 €	
Crèche	petite et Ribamb	32 108,00 €	45 000,00 €	45 000,00 €	67 363,00 €	CAF 23589,21 reçus en 2013 pour 2012
	Exceptionnelle		6 489,00 €	3 340,00 €		CAF 53220,13 prévus en 2014 pour 2013
RAM	petites Frimous	6 629,00 €	6 666,00 €	6 666,00 €	9 354,00 €	CAF 1031,55 pour 2012 - 1532 pour 2013 - 2367
Centre Social	Fonctionnement			7 000,00 €		Soldes 2012
				1 000,00 €		2011 / 37000 pour 1028 € CAF au titre 2010
	Centre de accompagnant scolaire	34 000,00 €	41 000,00 €	41 000,00 €	41 000,00 €	2012 / 58 000 pour 1028 CAF au titre 2011
	Ados	8 000,00 €	9 000,00 €	9 000,00 €	9 000,00 €	2013 / 50 000 pour 12 018 CAF au titre 2012
Oxygène	Fonctionnement	500,00 €	800,00 €	800,00 €	800,00 €	pas de versement ados car pas d'agrément DDJS
FSE Collège Etain	Fonctionnement	700,00 €	350,00 €	350,00 €	- €	
Anim. Jeunesse DEFI JEUNES		9 000,00 €	9 000,00 €	9 000,00 €	9 000,00 €	Aide CAF selon justifications
ASSOCIATIONS A CARACTERE SPORTIF (selon grille des sportifs)						
RASS *	Fonctionnement	4 271,43 €	4 067,61 €	4 067,61 €	7 500,00 €	répartition selon "grille des sportifs"
Avant Garde Stainoise	Fonctionnement	1 741,39 €	1 955,16 €	1 955,16 €		répartition selon "grille des sportifs"
	EDF					EDF pris en charge en direct (834€)
Gym Volontaire *	Fonctionnement	1 267,18 €	1 257,23 €	1 257,23 €		répartition selon "grille des sportifs"
Jouer Bouger	acquisition de tapis		800,00 €	800,00 €		subvention exceptionnelle
ASSOCIATION A CARACTERE SPORTIF						
CSAG	Fonctionnement	200,00 €	200,00 €	200,00 €	200,00 €	Pas de randonnée des poilus en 2013
	Randonnée des Poi	400,00 €	400,00 €	400,00 €		
ASSOCIATIONS A CARACTERE ECONOMIQUE ET TOURISTIQUE						
UCIA	pire de printemps	- €	500,00 €	- €		pour semaine commerciale sur justificatif
AUTRES ASSOCIATIONS						
Féd. Œuvres Laïques	EXCEPTIONNELLE	250,00 €	250,00 €	250,00 €	250,00 €	séances de lecture maternelles
Assoc. Etain d'Hier à		600,00 €	- €	- €		
Crédit CEL		1 475,15 €	1 600,00 €	721,90 €	700,00 €	
U.N.S.S.	sports des élèves	473,08 €	400,00 €	1 052,32 €	400,00 €	sur justificatifs
Bleu ciel	tttes vision "trout"	280,00 €	- €	- €		
<b>TOTAL</b>		<b>224 791,15 €</b>	<b>262 892,61 €</b>	<b>253 848,22 €</b>	<b>285 330,50 €</b>	

L'article 65748 s'élève alors à 576 855.50 €

## Développement Local / Tourisme / Culture

### PROJETS A IMPUTER EN SECTION DE FONCTIONNEMENT

#### I) Pays de Verdun et GAL du Nord Meusien : contribution 2014

La participation pour l'année 2014 est de **12 750 €** (1.56 € par habitant : pop DGF 8 168)

#### 1. Opération 33 : Centre culturel et touristique

DEPENSES 2014				RECETTES 2014			
libelle	RAR 2013	nvelle dépse	BP 2014	fourn.	libelle	RAR 2013	nvelle recette
Materiel bureau et informatique	1 700,00	4 000,00	<b>5 700,00</b>	Fnadt	site internet	-	2 450,00
billetterie informatisée	1 680,00	-		départ.	jeuxmusée - 25 %	-	5 000,00
matériels info. 2ème caisse +gestio	-	4 000,00		Région	étude musée	2 652,00	-
acquisitions poupées musée	4 000,00	-	<b>4 000,00</b>	Région	jeuxmusée - 30 %	-	6 000,00
Mobilier	-	31 550,00	<b>31 550,00</b>	leader	étude musée	9 724,00	-
vitrites expo. accessibilité handica	-	3 250,00		leader	jeuxmusée - 10 %	-	2 000,00
bancs accueil CCT	-	2 000,00		feader	aménagt musée	24 000,00	-
chapiteaux (6*3 et 3*3)	-	6 300,00		feader	site internet	-	2 450,00
développement jeux musée		20 000,00		<b>TOTAL</b>		<b>36 376,00</b>	<b>17 900,00</b>
Materiel autres	8 900,00	5 250,00	<b>14 150,00</b>				
signalétique extérieure	7 600,00	-					
liaison sonorisation régie - scène	-	1 950,00					
agencement intérieur hall CCT	1 300,00	-					
cablage fixes perches éclairage Ha	-	3 000,00					
fauteuil roulant label tourisme&h	-	300,00					
constructions / ventilation	9 500,00	23 200,00	<b>32 700,00</b>				
ventilationmusée et bureau	9 500,00	17 200,00					
éclairage parking CCT	-	6 000,00					
étude musée Petitcollin - solde	8 900,00	-	<b>8 900,00</b>				
site internet 2ème tranche	-	5 000,00	<b>5 000,00</b>				
<b>TOTAL</b>	<b>33 000,00</b>	<b>69 000,00</b>	<b>102 000,00</b>				

La commission développement local a statué sur les dépenses et a décidé de reporter les travaux d'accessibilité pour 8 600 € et le bornier extérieur pour 3 000 €.

Les subventions ne sont retenues que pour 44 000 € sur le budget 2014 compte tenu des délais de réception de ces dernières.

## Voirie / Assainissement / Hydraulique

#### 1. VOIRIE

Les restes à réaliser pour le programme 2013 s'élèvent à 80 000 € en compétence voirie et 217 500 € en maîtrise d'ouvrage déléguée

#### Programme 2013 – Voirie et requalification urbaine

Il est proposé d'inscrire la somme de **490 000 € TTC** pour la réalisation des travaux de voirie qui relève de la compétence de la Codecom.

Cette somme se répartie en travaux pour 478 000 € et en maîtrise d'œuvre pour 12 000. € (Taux de rémunération de 2.5%).

Ces travaux concernent 15 communes.

Dans le cadre de la **Maitrise d'ouvrage déléguée**, la somme à inscrire s'élèvera à **260 000 €** pour 6 communes.

## 2. ACCESSIBILITE

La somme globale de 60 000 € est inscrite dans les différentes opérations. (Ecoles, Gymnase, CCT)

## 3. HYDRAULIQUE

### DEPENSES 2014

Maitrise d'œuvre Programme entretien des cours d'eau	17 000
Travaux entretien renaturation en cours (RAR)	42 000
Travaux de restauration en cours (RAR)	56 000
travaux d'entretien des affluents	189 000
publicité AAPC	2 000
maitrise d'œuvre pour extension des cours d'eau + DIG 10%	72 000
publicité AAPC	5 000
	<hr/>
	383 000

Ces études et travaux sont subventionnés par l'Agence de l'eau, la Région et le Département pour une somme globale de 350 000 €

Retenus pour 219 700 € dans le budget 2014 compte tenu des décalages de réception des subventions.

## 4. ASSAINISSEMENT

DEPENSES 2014		RECETTES 2014	
définition des filières et étude de sol			
Recrutement d'un bureau d'études (déf de filière)	30 000,00 €	AERM	18 900,00 €
AAPC	2 000,00 €	CG55	2 700,00 €
		Refacturation aux part du solde partie déf. de filière	8 400,00 €
Réhabilitation des systèmes ANC par les particuliers, estimation de 50 ANC (60% d'un montant plafond de 9000€)			30 000,00 €
Reversement des subventions aux particuliers	270 000,00 €	AERM	270 000,00 €
logiciel SPANC	3 000,00 €		
	305 000,00 €		300 000,00 €

Ces dépenses sont inscrites en fonctionnement sauf le logiciel qui sera inscrit en investissement

## ADMINISTRATION GENERALE & SERVICES TECHNIQUES

### 1. Opération 55 : Matériels administratifs et techniques

Opération regroupant les matériels nécessaires au bon fonctionnement des services administratifs et techniques.

Une somme de 4 000 est inscrite pour l'acquisition de 2 ordinateurs pour remplacer ceux datant de 2004 et 2 scanners pour la mise en place de la dématérialisation.

Une somme de 11 500 € concerne le renouvellement de matériel des services techniques (remorque, taille haie, souffleur, valisette outils, tronçonneuse, cuve à eau 1 000 l...)

## Grands projets

### LA MAISON DE SANTE

Inscription au budget d'une somme de 150 000 € correspondant aux études avant-projet et à une partie de la mission de maîtrise d'œuvre et éventuellement le démarrage des travaux fin 2014.

Le projet pourrait ne démarrer qu'en 2015 compte tenu de l'évolution des financements européens en 2015. Financement qui impacterait directement le coût des locations aux professionnels de santé.

## **NOUVEAU COMPLEXE SPORTIF ET RESTAURATION**

Une somme de 40 000 € est inscrite au budget 2014 dans la possibilité d'une étude complémentaire suivant le projet modifié ou retenu.

## **II – BUDGETS ANNEXES 2012**

### **ENVIRONNEMENT**

#### **BUDGET ANNEXE « ORDURES MENAGERES »**

##### **1. Compte administratif 2013**

##### **Balance Générale 2013 – OM**

	Section Investissement	Section Fonctionnement	Total des sections
Recettes	87 423,27 €	767 723,96 €	855 147,23 €
Dépenses	6 252,65 €	742 866,18 €	749 118,83 €
Résultats de l'exercice	81 170,62 €	24 857,78 €	106 028,40 €
Report 2012	-50 958,57 €	6 208,25 €	-44 750,32 €
resultat global 2013	30 212,05 €	31 066,03 €	61 278,08 €

##### **2. Budget 2014**

Les résultats positifs seront reportés respectivement dans chaque section.

La collectivité va mettre en place la Redevance Incitative à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2014 (facturation blanche en doublon avec la facturation normale).

#### **Pourquoi avoir fait un tel choix ?**

- **Obligation législative (Grenelle de l'Environnement)**
- **Maîtrise des coûts de gestion (collecte et traitement notamment du fait de l'augmentation de la TGAP)**
- **Evolution technique du service (conteneurisation homogène, suivi de l'utilisation du service,...)**
- **Optimisation des services rendus**
- **Meilleure utilisation des services (présentation d'un bac plein, utilisation de la déchèterie,...)**
- **Augmentation du tri des matériaux et donc de la valorisation (matière ou énergétique) et par conséquent des recettes pour la collectivité**
- **Prévention à la production des déchets (réflexions lors des gestes « achat » et « mise à la poubelle »)**
- **Facture en fonction de l'utilisation du service et de la production d'OM résiduelles**
- **Suite à l'étude préalable à l'instauration de la redevance incitative, il ressort que celle-ci entraîne :**
  - **une baisse entre 30 et 50 % des tonnages d'ordures ménagères,**
  - **une hausse de 30 % des tonnages de déchets recyclables,**
  - **une facturation à l'utilisateur en fonction de l'utilisation du service.**

Actuellement, il y a encore environ 50 % de déchets valorisables (papiers, cartons, biodéchets, déchets verts, bouteilles plastique,...) qui sont mis dans la poubelle de tous les jours.

#### **Mise en place**

Le marché « *Fourniture de bacs roulants pucés pour la collecte des ordures ménagères résiduelles et mise en place de la redevance incitative* » a été lancé la semaine dernière avec une date de remise des plis au jeudi 06 mars 2014 12h00.

La CAO d'attribution du marché aura lieu le lundi 17 mars 2014 à 9h30.

Tous les foyers auront un bac pucé pour permettre leur identification, la distribution débutera à partir du 15 avril pour se terminer au plus tard le 27 juin 2014.

<u>ATTRIBUTION DES BACS</u>	
Personne seule =>	bac de 80 litres
Foyer (à partir de 2 personnes et plus) =>	bac de 180 litres
Professionnel =>	bac de 180 litres
Résidence secondaire =>	bac de 180 litres
Gros producteur =>	bac de 770 litres

Toutes les communes seront collectées en ordures ménagères toutes les semaines en gardant les mêmes jours qu'actuellement. Seul, le bourg centre d'Étain ne sera plus collecté qu'une seule fois au lieu de deux.

En ce qui concerne le tri sélectif, aucun changement sauf pour le bourg centre d'Étain qui sera collecté toutes les semaines au lieu de tous les 15 jours.

### Facturation

Pour 2014, vous serez facturés comme d'habitude, c'est -à-dire :

	Redevance Foyer	Redevance pers. seule	Professionnels	Résidence secondaire	Bacs gros producteurs
REOM ANNUELLE	220	128	218	218	172 par bac
REOM SEMESTRIELLE	110	64	109	109	86 par bac

Cependant, pour le 2<sup>ème</sup> semestre 2014, une facture spéciale « Redevance Incitative » sera établit en doublon à titre indicatif et tiendra compte du nombre de levées des bacs d'ordures ménagères résiduelles (nombre de fois où vous sortirez votre bac). Le principe de la double facturation sera pour vous un moyen de comparer le nouveau mode de financement avec l'ancien. Les factures au réel n'arriveront pas avant le 2<sup>ème</sup> semestre 2015, afin que l'intégralité des tests et des vérifications soit effectuée.

- Cette redevance sera composée d'une partie fixe et d'une partie variable :
  - Partie fixe correspond à un abonnement (comme pour tous les services tels que l'eau, le gaz, l'électricité,...) avec un nombre de 6 levées compris (pour 6 mois),
  - Partie variable correspond à la consommation du service (nombre de levées par foyer).

## DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

### I - BATIMENT INDUSTRIEL N°2 – KMT, VERTEBRAL ETUDE ET MENUISERIE ROBERT

#### Balance Générale 2013 – Bâtiment n° 2 –

	Section Investissement	Section Fonctionnement	Total des sections
Recettes	51 832,51 €	24 242,58 €	76 075,09 €
Dépenses	11 106,92 €	56 057,66 €	67 164,58 €
Résultats de l'exercice	<b>40 725,59 €</b>	<b>-31 815,08 €</b>	<b>8 910,51 €</b>
Report 2012	-85 742,56 €	-21 476,50 €	-107 219,06 €
resultat global 2013	-45 016,97 €	-53 291,58 €	-98 308,55 €

Ce bâtiment à titre locatif absorbera le déficit au cours des années de location à venir.

### II – BATIMENT INDUSTRIEL N°3 - CARE PACKAGING

### Balance Générale 2013 – Bâtiment n° 3 – CARE PACKAGING

	Section Investissement	Section Fonctionnement	Total des sections
Recettes	137 295,05 €	269 840,37 €	407 135,42 €
Dépenses	171 810,06 €	188 527,16 €	360 337,22 €
Résultats de l'exercice	<b>-34 515,01 €</b>	<b>81 313,21 €</b>	<b>46 798,20 €</b>
Report 2012	<b>-220 042,05 €</b>	0,00 €	<b>-220 042,05 €</b>
resultat global 2013	<b>-254 557,06 €</b>	81 313,21 €	<b>-173 243,85 €</b>

Il y a lieu d'affecter le résultat de fonctionnement à la section d'investissement :

<b>Proposition :</b> Affecter <b>81 313,21 € en investissement (compte 1068)</b>
--

Pour le budget 2014, il convient de mettre en provision pour risque les loyers non payés par la société depuis juillet 2012 pour un montant de 251 255 €

Dans le cas d'une cessation d'activité, il serait préférable de budgétiser des dépenses d'électricité, de chauffage..... afin de maintenir le bâtiment dans des conditions d'accès favorable.

### III - BATIMENT INDUSTRIEL N°4

Un projet de rachat et de réhabilitation a été acté par délibération 2011-90 du 12 décembre 2011 dans le cadre du PLR. (Plan Local de Redynamisation)

Il est donc nécessaire de créer un nouveau budget annexe et d'inscrire la somme de 50 000 € pour l'acquisition du Bâtiment.

En 2013, aucune démarche n'a été initiée.

### IV - ZONE D'ACTIVITE ECONOMIQUE COMMUNAUTAIRE (Z.A.E.C.)

#### Balance Générale 2013 – ZAEC

	Section Investissement	Section Fonctionnement	Total des sections
Recettes	457 817,85 €	469 164,41 €	926 982,26 €
Dépenses	483 012,73 €	469 164,41 €	952 177,14 €
Résultats de l'exercice	<b>-25 194,88 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>-25 194,88 €</b>
Report 2012	<b>-174 774,20 €</b>	0,00 €	<b>-174 774,20 €</b>
resultat global 2013	<b>-199 969,08 €</b>	0,00 €	<b>-199 969,08 €</b>

Il n'est pas prévu de travaux en 2014. Toutefois une somme à minima de 10 000 € sera inscrite pour des travaux imprévus...

### V – ZONE ARTISANALE, COMMERCIALE ET DE SERVICES (Z.A.C.S.)

#### Balance Générale 2013 – ZACS

	Section Investissement	Section Fonctionnement	Total des sections
Recettes	966 628,14 €	732 000,00 €	1 698 628,14 €
Dépenses	831 569,05 €	1 082 583,31 €	1 914 152,36 €
Résultats de l'exercice	<b>135 059,09 €</b>	<b>-350 583,31 €</b>	<b>-215 524,22 €</b>
Report 2011	<b>-356 008,20 €</b>	0,00 €	<b>-356 008,20 €</b>
resultat global 2012	<b>-220 949,11 €</b>	<b>-350 583,31 €</b>	<b>-571 532,42 €</b>

Le compte administratif 2013 présente un résultat global déficitaire à hauteur de **-571 532,42€**.

A terme, la vente des terrains couvrira les dépenses et l'opération doit s'avérer « blanche ».

#### **1. Prévisions pour 2014**

##### **Dépenses :**

* RAR Travaux de viabilisation pour	49 000 € HT
* création de trottoir suite aux recommandations de la CNAC	38 000 € HT
* Signalétique, entretien des bassins et terrains	12 000 € HT
* publicité communication et développement éco de la Zone	60 000 € HT

##### **Recettes :**

- \* Prix de vente de terrain à 15 € TTC / m<sup>2</sup> : vente éventuelle de 2 150 m<sup>2</sup>
- \* subvention d'un montant de 127 000 € à recevoir sur travaux 2013

Le débat d'orientation budgétaire est une étape importante dans le cycle budgétaire annuel d'une collectivité locale. Si l'action d'une collectivité est principalement conditionnée par le vote du budget annuel, le cycle budgétaire est rythmé par la prise de nombreuses décisions : le « D.O.B. » constitue la première étape de ce cycle.

Ce débat permet à l'assemblée de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront inscrites dans le Budget Primitif et d'être informée de la situation financière de la collectivité.

La tenue du « D.O.B. » est obligatoire dans les établissements publics dont les groupements comprennent au moins une Commune de 3 500 habitants (article L 5211-26 du Code Général des Collectivités Territoriales). Ce débat doit avoir lieu dans les deux mois, avec un minimum de 15 jours, précédant l'examen du Budget Primitif; le D.O.B n'a aucun caractère décisionnel, sa teneur doit néanmoins faire l'objet d'une délibération afin que le Préfet puisse s'assurer du respect de la loi.

Sur la base de la note explicative de synthèse jointe à la présente convocation du Conseil, il convient que le Conseil de Communauté débatten des orientations budgétaires 2014.

#### **LE CONSEIL DE COMMUNAUTE,**

**Entendu** le présent exposé,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, article 2312-1 qui a institué un Débat d'Orientation Budgétaire,

**Après** en avoir délibéré,

**Prend acte** de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire 2014.

**Adopté à l'unanimité.**

#### **Le Président :**

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité ;

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

**L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 21h45.**

**Etain, le 28 février 2014**

**Le Président,**

**Jean PICART**